

Avis voté en plénière du 10 février 2015

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Cet avis aborde un sujet qui touche directement au modèle de développement des collectivités ultramarines et à l'inclusion sociale de leurs populations.

La microfinance permet de donner accès à des services financiers aux entreprises et aux personnes, notamment celles exclues du système bancaire traditionnel. L'avis met parfaitement en évidence les caractéristiques du tissu entrepreneurial et artisanal ultramarin fait de microentreprises et les carences des systèmes bancaires avec, sur certains territoires, des taux de bancarisation très faibles. Le texte permet de rappeler la nécessité d'améliorer l'accès au crédit bancaire Outre-mer à des coûts raisonnables, il montre que l'outil microfinance y est de ce fait particulièrement adapté.

Cet outil est pourtant encore relativement peu développé, de manière inégale d'un territoire à l'autre, alors que les besoins sont toujours plus importants avec des difficultés d'accès aux financements et au cautionnement pour les entrepreneurs et les artisans.

Le développement du microcrédit et de la microfinance exige un préalable important : à savoir l'amélioration de la connaissance statistique afin d'obtenir un panorama complet du microcrédit personnel et professionnel dans les Outre-mer. Là encore, comme dans bien d'autres domaines, le groupe de l'Outre-mer ne peut que regretter l'absence de prise en compte des réalités ultramarines dans le travail statistique réalisé par les institutions, et, en l'espèce, par la Banque de France.

Parmi les nombreuses préconisations formulées dans l'avis, le groupe de l'Outre-mer retient avec intérêt celles qui inscrivent la microfinance dans la dynamique européenne en matière de microcrédit et l'installent au service de la coopération régionale. Dans les deux cas, l'AFD et l'ADIE, notamment, ont un rôle indispensable à jouer. En effet, elles pourraient notamment avoir la responsabilité d'un préfinancement des fonds européens en faveur des instituts de microfinance pour mener à bien leurs projets et sécuriser leurs activités. Le groupe soutient également l'idée que l'AFD renforce la coordination de ses interventions en microfinance dans les pays tiers avec les acteurs de la microfinance de nos collectivités. Cela permettrait de renforcer un certain nombre de synergies et de développer des projets qui ne peuvent aujourd'hui pas être montés.

Le groupe considère que la microfinance est porteuse d'espérance dans un contexte économique et social difficile. Tout doit être mis en œuvre pour en assurer la promotion. L'avis apporte, en ce sens, des propositions concrètes et pertinentes. Le groupe de l'Outre-mer l'a voté.